

Date de convocation :
29/06/2026

Date d'affichage : 29/06/2026

Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Pouvoirs : 2

Affichage de la
liste des délibérations :
08/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François LEFEVRE, maire.

Etaient présents : LEFEVRE François, GUERIN Catherine, CHAUDET Fabrice, RAULT Bertrand, LEBOURG Éric, MOUCHEL Fabienne, BEAUGE Corine, GRENIER Mathieu, DURVILLE Laurine, Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : - ALIX Bruno a donné pouvoir à LEFEVRE François, HOREN Nathalie a donné pouvoir à GRENIER Mathieu

Madame MOUCHEL Fabienne a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Désignation du coordinateur pour le recensement INSEE (point n°12) ;
- Désignation de l'agent de recensement INSEE (point n°13) ;
- Cession de la débroussailluse Rousseau Tinea 470 et répartition du produit de la vente avec la commune de Saint-Jean-de-la-Rivière (point n°14) ;
- Validation des décisions du maire n°2026-01 et n°2026-02 (point n°15).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la séance du 11 mai 2026

DELIB2026-07-01

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la séance du 11 mai 2026, qui ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

Subventions 2026

DELIB2026-07-02

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

80€ :

Anciens combattants
Association des accidentés de la vie, section Cherbourg
Astre du secteur
ATCM (train touristique)
Registre des cancers de la Manche (CHPC)
Chorale intermède
Club de l'amitié "les Chardons Bleus"
Cœur d'enfant (la barjo et raid de l'archange)
Coopérative scolaire 7 Lieux
Courir ensemble "Mère Denis"
Goélette cotentin
Croix rouge du secteur-unité de La Haye du puits
Cyclocross Portbail
Association pour le développement des soins palliatifs en Normandie-Cotentin

USP section arbalète
Banque alimentaire de la Manche
Cœur et cancer
France Alzheimer
ANEHP
Jeunes Sapeurs-Pompiers cote des Isles
Secours populaire français
SNSM - Secours en Mer - Barneville-Carteret
USCI - union sportive cote des Isles
Don du sang bénévole nord cotentin
Restau du Cœur - Manche - St lo
Rêves - enfants malades
Secours catholique

80€ + prêt de salle : Mycologie du Cotentin

Prêt du podium : Course cycliste « La Gainsbarre »

Le Conseil municipal demande aux associations bénéficiaires de fournir un bilan annuel de leurs activités.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations « service commun »	DELIB2026-07-03
--	------------------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser les subventions aux associations selon la répartition suivante :
 - o **120€ :** Havre des Arts
 - o **137€ :** Amicale pompiers Barneville-Carteret
 - o **139€ :** Amicale pompiers Portbail
 - o **340€ :** Comité Animation Portbailais
 - o **495.50€ :** Union Sportive Portbailaise
 - o **80€ :** Foyer Socio-éducatif du collège André Miclot Portbail
 - o **80€ :** Association parents d'élèves collège André Miclot Portbail
 - o **72€ :** Association sportive collège André Miclot
 - o **600€ :** Collège André Miclot Portbail
 - o **1000€ :** SAG de la Côte des Isles
- que ces sommes seront versées chaque année tant que la Communauté d'Agglomération Le Cotentin versera l'allocation compensatrice correspondante.

Le Conseil municipal demande aux associations bénéficiaires de fournir un bilan annuel de leurs activités.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un représentant auprès de l'Association des Saint-Georges de France	DELIB2026-07-04
--	------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de l'Association des Saint-Georges de France visant à désigner un représentant par commune pour faciliter les échanges et la diffusion d'informations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Monsieur Eugène Vrac, président de l'association « Saint-Georges Animations et Patrimoine », en qualité de représentant de la commune auprès de cette association ;
- Charge Monsieur le Maire de transmettre les coordonnées de Monsieur Vrac à l'Association des Saint-Georges de France.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un élu référent « Sécurité routière »	DELIB2026-07-05
--	------------------------

Monsieur le Maire expose la demande de l'Unité Sécurité Routière de la Préfecture visant à mettre en place un réseau d'élus référents « Sécurité routière » dans le département. Ce référent aura pour mission de relayer les informations, favoriser le partage d'expériences et contribuer à des actions de sensibilisation.

Considérant les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité et de circulation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Monsieur le Maire en qualité d'elu référent « Sécurité routière » ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public	DELIB2026-07-06
--	------------------------

Monsieur le Maire rappelle que la commune est compétente en matière d'éclairage public et propose d'adapter ses horaires pour concilier sécurité, économies d'énergie et maîtrise des dépenses.

Monsieur le Maire propose une harmonisation des horaires sur l'ensemble de la commune et précise que les communes voisines pratiquent une extinction totale la nuit, à l'exception de Saint-Georges-de-la-Rivière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'allumer l'éclairage public à 6 h 00 et de l'éteindre à 22 h 00, sauf le samedi (extinction à minuit) ; l'allumage et l'extinction des candélabres sont régulés par détection de luminosité.
- De maintenir l'extinction en milieu de nuit (22 h 00 à 6 h 00), sauf le samedi (minuit à 6 h 00).

Ces horaires s'appliqueront sur l'ensemble du territoire communal, sous réserve de contraintes techniques ou de nécessités liées à la sécurité ou à des événements spécifiques.

Monsieur Bertrand RAULT interroge sur l'éclairage de l'église. Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un sujet à traiter et annonce son inscription à un prochain ordre du jour pour étudier les possibilités de rénovation et les horaires d'éclairage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du devis de l'entreprise Pigeon TP pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 124	DELIB2026-07-07
---	------------------------

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 11 mai 2026, le projet d'aménagement de sécurité au droit de la ZAC du Coteau des Isles (RD 124), incluant la création d'un trottoir et d'une chicane pour sécuriser les déplacements piétons.

L'entreprise Pigeon TP a établi un devis d'un montant de 47 141,75 € HT (56 570,10 € TTC) pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise Pigeon TP ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Mme Laurine Durville demande que la circulation des engins agricoles soit prise en compte dans la conception du rétrécissement et à l'intersection de la route de Portbail avec l'impasse du Costils.

Monsieur le Maire précise que la réfection de la route n'est pas incluse dans ce devis, celui-ci ne couvrant que la création du trottoir et du rétrécissement. Il rappelle également les aides sollicitées auprès de l'Agglomération du Cotentin et des amendes de police.

M. Mathieu Grenier souligne la nécessité de remettre en place les plots de protection le long de la route de Portbail après les travaux. Monsieur le Maire confirme que cela est prévu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du devis de l'entreprise Briard-Roy pour la passivation de la bélière de la grosse cloche de l'église	DELIB2026-07-08
--	------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un diagnostic réalisé par l'entreprise Briard-Roy a révélé un début d'oxydation de la bélière de la grosse cloche de l'église, risquant d'endommager irréversiblement la cloche. Un traitement préventif de passivation est préconisé.

L'entreprise Briard-Roy a établi un devis de 3 228,00 € HT (3 873,60 € TTC) pour cette intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise Briard-Roy ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Monsieur le Maire indique avoir sollicité une subvention auprès du président de l'association du patrimoine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'occupation du domaine public communal pour l'organisation d'un marché nocturne estival	DELIB2026-07-09
--	------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de l'Association des commerçants et artisans de Saint-Georges-de-la-Rivière d'organiser un marché nocturne estival sur le parking de la place Saint-Georges, tous les vendredis du 10 juillet au 28 août 2026, de 18 h 00 à 21 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise l'association à organiser ce marché ;
- Autorise l'occupation temporaire du domaine public ;
- Précise que cette autorisation est accordée à titre gratuit, précaire et révocable ;

- Rappelle que l'association devra respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de propreté, et remettre les lieux en état après chaque marché ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et à prendre les arrêtés municipaux requis.

Mme Guérin, M. Chaudet et Mme Mouchel ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance à l'association organisatrice.

La délibération est adoptée à 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Demande d'autorisation d'implantation de panneaux de promotion immobilière – Résidence « Les Balcons de Saint-Georges »	DELIB2026-07-10
--	------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la société SOTRIM, bénéficiaire d'une promesse de vente sur le macrolot n°3 de la ZAC du Coteau des Isles, d'implanter deux panneaux de promotion pour la résidence « Les Balcons de Saint-Georges ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Refuse l'utilisation du panneau publicitaire de 4 x 3 mètres, actuellement affecté à la promotion du marché nocturne estival, et précise qu'une nouvelle demande pourra être examinée après la période estivale ;
- Autorise l'implantation d'un panneau de 2,50 m x 1,00 m à l'entrée du chantier (parcelle cadastrée section A n°866), à titre gratuit, précaire et révocable ;
- Impose à la société SOTRIM de :
 - o Veiller à ce que le panneau ne porte pas atteinte à la visibilité ou à la sécurité des usagers ;
 - o Assurer son entretien et sa responsabilité en cas de dommages ;
 - o Le retirer à la demande de la commune ou à l'issue de la commercialisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un coordinateur de recensement	DELIB2026-07-11
---	------------------------

En prévision du recensement général de la population de 2027, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et conformément aux dispositions légales :

- Désigne Mme Julie Blondel (secrétaire de mairie) en qualité de coordinatrice communale d'enquête

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un agent de recensement	DELIB2026-07-12
--	------------------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Crée un poste d'agent recenseur vacataire à compter du 1er janvier 2027 pour les opérations de recensement (du 21 janvier au 20 février 2027) ;
- Fixe la rémunération à 1 600 € brut, incluant les frais de transport, les formations et le repérage ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder à l'embauche et aux règlements afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cession de la débroussailleuse Rousseau Tinea 470 et répartition du produit de la vente avec la commune de Saint-Jean-de-la-Rivière	DELIB2026-07-13
--	------------------------

Monsieur le Maire rappelle que la débroussailleuse Rousseau Tinea 470, acquise en commun avec la commune de Saint-Jean-de-la-Rivière en 2010, est devenue inutilisée. Les deux communes ont convenu de la céder à l'entreprise Vivagri pour 2 160,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la cession de la débroussailleuse à l'entreprise Vivagri ;
- Décide de répartir le produit de la vente à parts égales (1 080,00 € chacune) ;
- Autorise le mouvement de crédit suivant :

Sens	Section	Article	Objet	Montant
D	I	20422/204	Privé : bâtiments, installations	- 1 080,00 €
D	I	2041411/204	Biens mobiliers, matériel et études	+ 1 080,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fixation de la durée d'amortissement du compte 2041411 – Subventions d'équipement versées aux communes	DELIB2026-07-14
---	------------------------

Conformément à l'instruction budgétaire M57, le Conseil municipal décide de fixer à 1 an la durée d'amortissement des dépenses imputées au compte 2041411 (subventions d'équipement versées aux communes pour des biens mobiliers ou du matériel).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Validation des décisions du maire n°2026-01 et n°2026-02	DELIB2026-07-15 DELIB2026-07-16
---	--

Le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire :

- Cession de métaux issus de candélabres réformés à l'entreprise Derichebourg Revival Environnement pour 623,40 € (décision n°2026-01) ;
- Cession d'un ancien broyeur d'accotement (marque Suire, modèle BROA OCC) à l'entreprise Lebeurrier pour 600 € (décision n°2026-02).

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

1. Comptes-rendus et questions diverses	
--	--

SDEM 50 (Rapporteur : M. F Chaudet)

M. Chaudet présente les missions du SDEM 50 et informe de sa participation à une réunion du secteur n°10 (Portbail-sur-Mer à La Hague). Il explique le rôle des délégués et la nouvelle application destinée aux correspondants « tempête », qui auront pour mission de centraliser les signalements, faciliter le diagnostic des dégâts et relayer les consignes de sécurité.

Conseil d'école (Rapporteur : Mme C. Guérin)

Mme Guérin fait état des points suivants :

- Fermeture de l'école pendant la canicule avec accueil minimal ;
- Effectif prévu à la rentrée : 92 élèves (contre 97 actuellement), entraînant la fermeture d'une classe et la suppression d'un poste (Mme Sylvie Chantebois) ;
- Réorganisation des classes : PS-MS (29 élèves), GS-CP (20), CE1-CE2 (23), CM1-CM2 (20) ;
- Approbation de plusieurs devis :
 - o Mise en œuvre du PPMS (6 867,24 €) ;
 - o Acquisition d'un four multifonction (8 490,14 €) et travaux électriques associés (430,50 €) ;
 - o Remplacement de la batterie de cuisine en aluminium (369 €).

Conseil communautaire (Rapporteur : M. F. Lefèvre)

M. Lefèvre informe du projet de patinoire et de la réhabilitation ou de l'arrêt de la location des bâtiments occupés par les services de l'agglomération. Le projet le plus coûteux, incluant une salle de conférence, a été abandonné.

PLUi (Rapporteur : M. F. Lefèvre)

M. Lefèvre rend compte d'une réunion sur le PLUi de la Côte des Isles et du Val d'Ouve. Les nouveaux élus ont été informés de l'avancement du dossier, et des documents seront complétés pour présenter les propositions de la commune.

M. Grenier souligne la volonté du PLUi de limiter l'artificialisation des sols, ce qui pourrait poser des difficultés avec l'arrivée de l'aval du futur sur le territoire.

Association du train touristique (Rapporteur : M. F. Lefèvre)

M. Lefèvre informe d'une réunion entre les maires de Portbail, Saint-Georges-de-la-Rivière, Saint-Jean-de-la-Rivière et Barneville, ainsi que des représentants de l'agglomération, du Sénat et de l'Assemblée nationale, concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition des rails avec SNCF Réseaux. Des travaux de rénovation sont à prévoir, et une demande de financement auprès de l'agglomération est envisagée.

Vols sur la commune (Rapporteur : Mme L. Durville)

Mme Durville signale plusieurs vols, notamment de systèmes d'arrosage et de batteries pour clôtures électriques. Monsieur le Maire appelle à la vigilance.

Fibre (Rapporteur : Mme C. Beauge)

Mme Beaugé a signalé des problèmes persistants de raccordement à la fibre optique affectant plusieurs habitations situées à proximité des dunes. M. le Maire a été informé de cette situation et a participé à une réunion dédiée à ce sujet, sans qu'aucune information complémentaire n'ait pu être obtenue à ce stade.

À ce jour, deux options sont envisagées par l'opérateur d'infrastructure :

1. Réalisation des travaux à la charge des propriétaires : Les travaux pourraient être effectués aux frais des demandeurs, sous réserve de l'obtention préalable d'une permission de voirie délivrée par le Département.
2. Attente du déblocage des financements publics : Les travaux pourraient être pris en charge dans le cadre d'un financement global, actuellement en discussion entre :
 - L'État,
 - Les opérateurs téléphoniques (dont Orange),
 - Les gestionnaires de réseaux (Manche Fibre).

Aucune information définitive ne peut être communiquée pour l'instant, les négociations étant toujours en cours. La commune reste en attente d'éléments concrets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits

Liste des délibérations :

DELIB2026-07-01	Approbation de la séance du 11 mai 2026	ADOPTÉ
DELIB2026-07-02	Subventions 2026	ADOPTÉ
DELIB2026-07-03	Subventions aux associations « service commun »	ADOPTÉ
DELIB2026-07-04	Désignation d'un représentant auprès de l'Association des Saint-Georges de France	ADOPTÉ
DELIB2026-07-05	Désignation d'un élu référent Sécurité routière	ADOPTÉ
DELIB2026-07-06	Modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public	ADOPTÉ
DELIB2026-07-07	Approbation du devis de l'entreprise Pigeon TP pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 124	ADOPTÉ
DELIB2026-07-08	Approbation du devis de l'entreprise Briard-Roy pour la passivation de la bélière de la grosse cloche de l'église	ADOPTÉ
DELIB2026-07-09	Autorisation d'occupation du domaine public communal pour l'organisation d'un marché nocturne estival	ADOPTÉ
DELIB2026-07-10	Demande d'autorisation d'implantation de panneaux de promotion immobilière – Résidence « Les Balcons de Saint-Georges »	ADOPTÉ
DELIB2026-07-11	Désignation d'un coordinateur de recensement	ADOPTÉ
DELIB2026-07-12	Désignation d'un agent de recensement	ADOPTÉ
DELIB2026-07-13	Cession de la débroussailleuse Rousseau Tinea 470 et répartition du produit de la vente avec la commune de Saint-Jean-de-la-Rivière	ADOPTÉ
DELIB2026-07-14	Fixation de la durée d'amortissement du compte 2041411 – Subventions d'équipement versées aux communes	ADOPTÉ
DELIB2026-07-15	Validation des décisions du maire n°2026-01 - cession de métaux issus de candélabres réformés	ADOPTÉ
DELIB2026-07-16	Validation des décisions du maire n°2026-02 - portant cession d'un ancien broyeur d'accotement	ADOPTÉ

Le maire,
François LEFEVRE,



Le secrétaire de séance,
Fabienne MOUCHEL

